

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de Saint Laurent de la Salanque

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° T18/2019

Autorisant la mise en place d'un échafaudage sur le domaine public communal

Le Maire de la commune de TORREILLES.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2.

VU le code de la voirie routière et notamment les articles R.116-2, R.141-14, R.417-9, R.417-10, R.417-11, L.113-2, L.141-2.

VU le nouveau code pénal et notamment les articles R.610-3, R.610-5.

VU le Code de la Route

VU la demande déposée le 19 février 2019 par l'entreprise BENABID Zekaria, 4 rue Maturin Reignier 66000 Perpignan, demandant l'autorisation temporaire d'installer un échafaudage sur le domaine public communal, pour la réfection de la toiture de la maison située 6 rue de l'église.

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, le bon déroulement des travaux et la mise en place temporaire d'un échafaudage, afin de réaliser ces travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du lundi 25 février 2019, 08h00 au vendredi 22 mars 2019, 18h00, l'entreprise BENABID Zekaria est autorisée à mettre en place un échafaudage de 7 m de longueur et de 1 m de largeur, sur la façade de la maison située 6 rue de l'église afin de procéder à la réfection de la toiture.

ARTICLE 2 : l'entreprise BENABID Zekaria doit s'assurer de la mise en place, de jour comme de nuit, sous sa responsabilité et à ses frais, de la signalisation complète du chantier. Dans ce but, le pétitionnaire est chargé de mettre en place tous les dispositifs d'information, de signalisation et de protection ad hoc.

ARTICLE 3 : A la fin des travaux, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

ARTICLE 4 : Monsieur le directeur général des services, la police municipale, la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite au pétitionnaire.

Fait à TORREILLES, le 21 février 2019

Po/le maire et par délégation,

L'adjoint délégué à la sécurité

Geoffrey TORRALBA

